

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALBI - 8101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/11/2024 - 5566 - 2013 B 00344 - 795 017 037 - 2JS HOLDING

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SARL 2JS HOLDING			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		14 Rue Ampère 81000 ALBI					
SIRET		795017037000016					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent * 12		
					Exercice N clos le		
					30062024		
ACTIF					Brut		
					Amortissements-Provisions		
					Net		
					1		
					2		
					3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	105 716	030	85 222	20 494
	Immobilisations financières* (1)		040	1 045 201	042		1 045 201
	Total I (5)		044	1 150 917	048	85 222	1 065 694
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	20 039	070		20 039
		Autres* (3)	072	1 263	074		1 263
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	259 153	086		259 153
	Charges constatées d'avance*		092	1 494	094		1 494
	Total II		096	281 949	098		281 949
	Total général (I + II)		110	1 432 866	112	85 222	1 347 643
PASSIF					Exercice N NET		
					I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 000 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			63 521	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			127 689	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			119 497	
	Subventions d'investissement		137			940	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			1 311 645	
Provisions pour risques et charges		Total II				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			2 734	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 10 005)		172			24 643	
	Comptes courants d'associés		173			8 621	
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			35 998		
Total général (I + II + III)		180			1 347 643		
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	57 666	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL 2JS HOLDING</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
A- RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le	
Formulaire déposé au titre de l'IR 018 <input type="checkbox"/>						3 0 0 6 2 0 2 4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214
		services *			217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée*						224
	Subventions d'exploitation reçues						226
	Autres produits						230
							232
						234	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises)*						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)						242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		1 174		244
	Rémunérations du personnel*						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259				262
			260				
						264	
						270	
						294	
						290	
						300	
						306	
						310	
						314	
						316	
						318	
						322	
						324	
		247		248		330	
				249		251	
						998	
						999	
						997	
						342	
						987	
						989	
						138	
						344	
						993	
						346	
						655	
						643	
						645	
						647	
						648	
						641	
						990	
						649	
						352	
						356	
						360	
						370	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2JS HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 14 rue André Ampere
81000 ALBI
795 017 037 RCS ALBI

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13/11/2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2024 s'élevant à 119 496,52 euros de la manière suivante :

Au compte « réserve légale » **5974,82 euros**
Qui s'élève ainsi à 69 495,70 euros

A titre de dividende aux associés **100 000 euros**
Soit 18,1488 euros par part

Au compte « autres réserves » **13 521,70 euros**

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture concernée	Catégorie de part	Montant par part	Réfaction de 40 % mentionné au 2 ^{ème} du 3 de l'Article 158 du Code Général des Impôts	
			Montant total distribué éligible à la réfaction	Montant NON éligible à la réfaction.
30/06/2023	Unique et ordinaire	18,1488 €	100 000 €	Néant
30/06/2022	Unique et ordinaire	18,1488 €	100 000 €	Néant
31/12/2021	Unique et ordinaire	9,9818 €	55 000 €	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le gérant
Stephen MAS

